



QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

RESTITUTION DE L'ENQUÊTE FLASH 2024 – DONNÉES 2023





LES INDICATEURS FLASH RÉGIONAUX



Cible

région Pays de la Loire

ESMS accueillant des personnes en situation de handicap (à compétence exclusive ARS ou conjointe avec le Département)
EHPAD et SSIAD accompagnant des personnes âgées
→ 500 ESMS PH concernés en



Périodicité

Précédemment recueillies annuellement, ces données sont depuis 2019 sollicitées tous les 2 ans, en alternant une année sur l'autre le traitement des données du champ des personnes âgées avec celles du secteur des personnes en situation de handicap.



Restitution

Un diaporama régional et des rapports personnalisés individuels envoyées à chaque ESMS.

Les indicateurs Flash alimentent le **diagnostic partagé** et permettent le suivi des objectifs du **CPOM**.



Objectifs

Outil de pilotage interne de l'ESMS, suivi CPOM et dialogue de gestion Contribution au suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité Suivi du Programme Régional de Santé 2023-2028 Utilisation des indicateurs pour des diagnostics de territoires







Format enquêtes Flash PH

LES INDICATEURS FLASH PH 2024

Après la refonte des indicateurs pour le recueil 2024, les indicateurs resteront inchangés pour les 3 prochaines enquêtes (38 indicateurs).

Les indicateurs ont été réinterrogés au regard des objectifs du PRS 2023-2028, des ambitions nationales et de la nouvelle trame CPOM PH.

Un formulaire avec des indicateurs communs et des indicateurs spécifiques en fonction de la population accueillie et un nombre d'indicateurs variable



Un guide indicateurs pour faciliter le remplissage



A Précaution dans la lecture des indicateurs

Les indicateurs reposent sur des données déclarées par les ESMS.

Les ESMS répondants peuvent être différents d'une année sur l'autre et d'une question à l'autre.

Pour certains indicateurs, le périmètre a changé depuis les derniers recueils, ce ne sont plus les mêmes catégories d'établissement qui sont concernées. (Exemple : seuls les établissements pour enfants, les MAS et FAM sont interrogés sur leur protocole encadrant les contentions physiques et chimiques et sur les personnes handicapées disposant d'un dossier de liaison d'urgence ou d'une fiche de liaison).





LES INDICATEURS FLASH PH 2024: CALENDRIER ET THÉMATIQUES



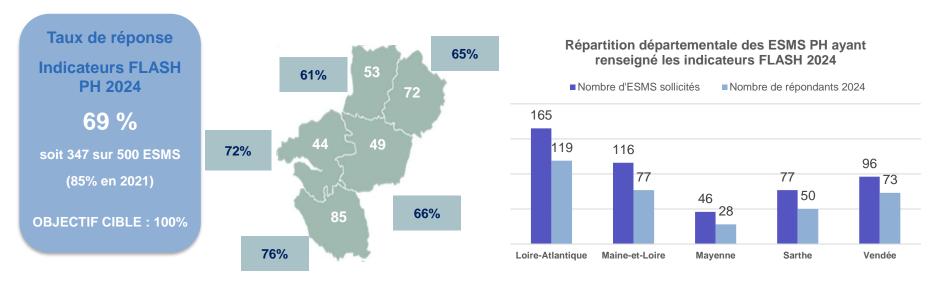
Les indicateurs flash 2024 portent sur cinq thématiques :







LES INDICATEURS FLASH PH: RÉPONDANTS À LA CAMPAGNE 2024



Une baisse globale est observée pour tous les départements, celle-ci est plus importante en Mayenne et dans la Sarthe (respectivement 90% et 88% en 2021). Cette année, plus de 23 000 personnes accompagnées ont été prises en compte pour cette enquête.





LES INDICATEURS FLASH PH: RÉPONDANTS A LA CAMPAGNE 2024

Concernant les autres catégories.

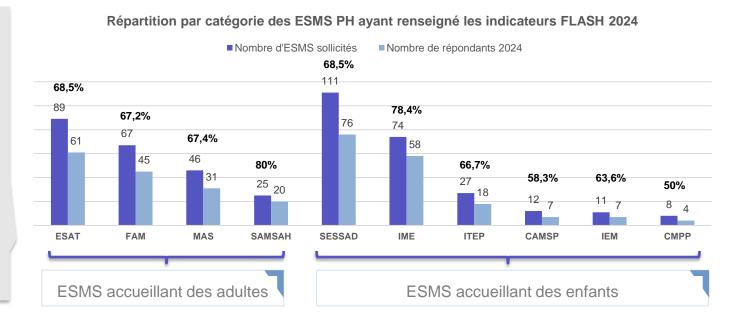
Pour les ESMS accueillant

des adultes :

- Les EATAH : 3 sollicités pour 1 répondant
- Les CRP : 4 sollicités pour 3 répondants
- Les CPOH: 4 sollicités pour 3 répondants

Pour les ESMS accueillant des enfants :

- Les IDA : 2 sollicités pour 2 répondants
- Les IDV : 3 sollicités pour 2 répondants









LES INDICATEURS
FLASH PH 2024
RÉSULTATS PAR THÉMATIQUE

7





PROJET PERSONNALISÉ



Objectif: Accompagner le développement des projets personnalisés pour toutes les personnes accueillies / accompagnées. Systématiser les projets personnalisés pour les personnes en situation de handicap quel que soit leur âge.

2a-Taux d'ESMS ayant mobilisé un outil EPP « Proiet personnalisé 2 Movenne régionale 347 (100%) **76%** ESMS répondants 82% 53 75% 72 49 71% 64% 85 95%

76% des ESMS ont mobilisé un outil EPP « Projet personnalisé ».

En **Vendée** ce taux s'élève à **95**% et est plus faible pour le Maine-et-Loire avec **64%**.

Les **ESAT** et les **FAM** affichent les taux les plus élevés avec plus de **81%** de mobilisation d'un outil EPP.

Ressources QualiREL Santé:



- Guide de mise en œuvre du projet personnalisé et outils associés
- · Campagne d'évaluation sur la mise en œuvre des projets personnalisés
- MOOC de sensibilisation
- Replay des séminaires de restitution des résultats d'évaluation
- · Rapports de résultats d'évaluation
- Vidéo retour d'expérience des équipes en région Pays de la Loire

https://www.qualirelsante.com/medico-social/handicap/?c=87

Prochaine campagne régionale programmée pour 2025-2026





PRINCIPES DE L'AUTODÉTERMINATION



Objectif: Permettre à la personne accompagnée d'être actrice de sa vie, exercer le droit propre à chaque être humain, de gouverner sa vie sans influence externe et en partant du principe que la personne est capable – à la juste mesure de ses capacités.

2b-Taux d'ESMS ayant intégré les principes de l'autodétermination ces principes Movenne régionale 340 (98%) 97% ESMS répondants 98% 100% 53 72 49 97% 92% 85 100%

97% des ESMS ont intégré les principes de l'autodétermination.

Le Maine & Loire est légèrement en dessous avec 92% d'ESMS ayant intégré ces principes

Les **CMPP** ont le taux le plus bas, **67%** ont intégré ces principes de l'autodétermination.

RECOMMANDATION L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) Autodétermination, participation et citoyenneté https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-

09/02_tdi_rbpp_autodetermination.pdf

Cadre de référence national élaboré par le Secrétariat général du comité interministériel du handicap qui figure en annexe 8 de l'instruction budgétaire 2022

J. Boivin M. Blin 100 idées pour promouvoir l'autodétermination et la pair-aidance, Editions Tom Pousse





LIEU DE QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE



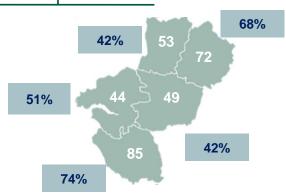
Objectif: Concilier pour chaque personne deux principes: respecter la liberté et assurer la sécurité. L'ajustement continu à ces impératifs a pour but de permettre au personnel uniquement soignant de garantir la sécurité sanitaire des personnes et de respecter leur liberté.

2c-Taux d'ESMS ayant structuré un lieu de questionnement éthique

Moyenne régionale **E 3**

56%

326 (94%) ESMS répondants



56% des ESMS ont mis en place un **lieu de questionnement éthique** autour de la notion du respect de la liberté d'aller et venir. Une **hausse de 26 points depuis 2020.**

Le département de la **Vendée** est celui pour lequel ces lieux ont été le plus structuré **(74%),** cette tendance s'observait déjà en 2020.

Les taux le plus élevés concernent les MAS (68%) et FAM (73%), accueillant des adultes avec le moins d'autonomie.

La liberté d'aller et venir des personnes accompagnées est un aspect essentiel pris en compte dans le référentiel d'évaluation de la Haute Autorité de Santé (HAS). Elle est intégrée dans la thématique des "Droits de la personne accompagnée", figurant au chapitre 2 du référentiel. Ce chapitre met en lumière un critère impératif visant à garantir le respect et la promotion de cette liberté fondamentale.

Ce critère engage les professionnels à soutenir activement la liberté d'aller et venir des personnes qu'ils accompagnent.

Objectif 2.2 - Favoriser l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles

Critère 2.2.1 - Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.





LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES (EI)



Objectif: Accompagner la formalisation des outils de recueil et de traitement des événements indésirables. Diffuser une culture de la sécurité / gestion des risques au sein des ESMS-PH.

Favoriser le signalement des événements indésirables en lien avec la prise en charge médicamenteuse.

3b-Taux d'El associés aux soins et à l'accompagnement ayant fait l'objet d'un plan d'actions correctives

> Movenne régionale



61%

332 (91%) ESMS répondants 61 % des El ont fait l'objet d'un plan d'actions correctives en 2023.

La Mayenne est au-dessus de la moyenne régionale avec un taux de 82% la Vendée a un taux de 30%. Ce taux est particulièrement faible pour les SAMSAH avec seulement 13% de correction des El.

Le taux d'analyse systématique des El en lien avec la prise en charge médicamenteuse est en baisse de 31 points en Mayenne depuis 2020 et en hausse significative dans le Maine et Loire (+31 points) et en Sarthe (+41 points).

Ce taux a baissé pour les SAMSAH passant de 67% à 47% et a augmenté pour les SESSAD de 32% à 54%.

3e-Taux d'ESMS au sein desquels les El en lien avec la prise en charge médicamenteuse font l'objet d'une analyse systématique

> Movenne régionale



74%

301 (86%) ESMS répondants

Ressources QualiREL Santé:



- Kit eKIPAGE spécifique aux structures Handicap: https://www.qualirelsante.com/ressource/kit-e-kipagehandi-structurer-sa-demarche-danalyse-des-eias/
- Parcours d'appui à la gestion des EIAS : https://www.qualirelsante.com/ressource/parcours-retourdexperience-sur-la-gestion-des-eias/ QualiREL
- Appui régional de QualiREL Santé sur les EIGS : https://www.qualirelsante.com/ressource/appui-alanalyse-des-evenements-indesirables-graves-associes-aux-soins-eigs/





LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE



Objectif: Évaluer le dispositif de gestion de la maltraitance afin de renforcer la lutte contre la maltraitance des personnes handicapées et optimiser le développement de la bientraitance dans les ESMS. Soutenir les professionnels dans leur démarche bientraitante.

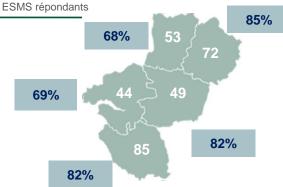
3c-Taux d'ESMS disposant d'un protocole de gestion des situations de maltraitance du fait du personnel

Moyenne régionale

77%



344 (99%)



77 % des ESMS ont un dispositif spécifique pour la gestion des situations de maltraitance du fait du personnel, une hausse de 12 points depuis 2020.

Ressources QualiREL Santé:

- Parcours « Promotion de la bientraitance et lutte contre les maltraitances » :
 https://www.qualirelsante.com/ressource/parcours-promotion-de-la-bientraitance-et-lutte-contre-les-maltraitances/
- Kit de repérage des situations de maltraitances (sur demande et accompagnement)

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES







Objectif: Afficher l'engagement des établissements dans la lutte contre les violences faites aux femmes: plan d'actions mis en œuvre (actions de prévention, de communication, d'information) formations organisées, appel aux associations spécialisées, ...)

3f-Taux d'ESMS ayant mis en œuvre un repérage et une déclaration spécifique aux violences faites aux femmes en situation de handicap

> Movenne régionale

21%



305 (88%) ESMS répondants

3g-Taux d'ESMS ayant mis en place une réponse spécifique apportée dans le cadre des violences faites aux femmes en situation de handicap

> Moyenne régionale

29%



315 (91%) ESMS répondants Consensus national sur la définition de la maltraitance :

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/vocabulaire partage de la maltraitance des personnes en situal n de vulnerabilite - mars 2021-2.pdf

21% et 29% des ESMS ont respectivement mis en œuvre un repérage et une

handicap et mis en place une réponse spécifique. Ces taux ont augmenté depuis 2020,

ils étaient respectivement à 12% et 14% en 2021. Un écart est observé entre le repérage et la

déclaration spécifique aux violences faites aux femmes en situation de

réponse spécifique apportée au niveau des ESAT (respectivement 17% et 50%).

© ARS Pavs de la Loire





CONVENTION



Objectif: Définir les relations entre ESMS et officines en formalisant les responsabilités de chacun et en précisant une organisation visant à sécuriser une étape-clé du circuit du médicament.

Cible: 100 % des ESMS passent une convention avec une ou plusieurs officines.

4a-Taux de conventionnement formalisé avec une ou plusieurs officines

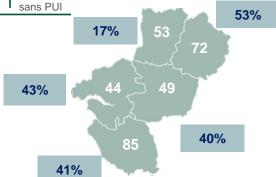
Moyenne régionale

41%



196 (56%)





En 2023, 41% des ESMS sans pharmacie à usage intérieur (PUI) déclarent avoir signé une convention avec une pharmacie d'officine, ce taux de conventionnement était à 65% en 2020.

Un taux de conventionnement très faible est remarqué en Mayenne.







AUTODIAGNOSTIC



Objectif: Coordonner l'organisation du circuit du médicament entre tous les acteurs et sécuriser le circuit du médicament en réduisant les erreurs évitables à chaque étape du circuit.

Cible: 100 % des ESMS réalisent l'autodiagnostic du circuit du médicament avec l'outil HANDICIMED proposé par l'ARS.

4b-Taux de réalisation de l'autodiagnostic du circuit du médicament à l'aide de l'outil dédié proposé par l'ARS (hors PUI)

> Movenne régionale

34%



201 (58%)





34% des ESMS répondants ont réalisé l'autodiagnostic du circuit du médicament avec l'outil HANDICIMED contre 31% en 2020. Le taux est faible pour la Sarthe (14%).

Ressource ars Ile-de-France:

ArchiMed² Handicap V2:

https://75.ars-iledefrance.fr/auto_evaluation_ems_handicap/accueil











Objectif : S'assurer de l'existence d'un plan de sécurisation du circuit du médicament pour toutes les structures. Accompagner la sécurisation du circuit du médicament avec des outils adaptés.

Identifier les risques, engager les actions d'amélioration pour prévenir la survenue d'erreurs médicamenteuses.

Cible: 100 % des ESMS mettent en place un plan d'actions formalisé de sécurisation du circuit du médicament.

4c-Taux de mise en place d'un plan d'action formalisé

Moyenne régionale

66%

E 3

233 (67%)

ESMS répondants

En 2023, 66% des ESMS ont mis en place un plan d'actions formalisé de sécurisation du circuit du médicament, en baisse entre 2017 et 2020, ce taux repart à la hausse en 2023 (+15 points).

Ce taux était de 93,5% pour les MAS et de 82% pour les FAM.



Égalité



Sécurité du circuit du médicament

PLAN D'ACTIONS



Objectif : S'assurer de l'existence d'un plan de sécurisation du circuit du médicament pour toutes les structures. Accompagner la sécurisation du circuit du médicament avec des outils adaptés.

Identifier les risques, engager les actions d'amélioration pour prévenir la survenue d'erreurs médicamenteuses.

Cible: 100 % des ESMS réalisent une réévaluation du circuit du médicament avec un outil dédié suite à la mise en place du plan d'actions.

4d-Taux de réévaluation de ce plan d'action avec un outil dédié

Moyenne régionale

39%

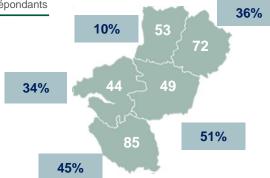
5 3

232 (67%)ESMS répondants



39% des ESMS ont réévalué leur plan d'action avec un outil dédié.

La Mayenne affiche le taux le plus faible (10%). Concernant les catégories, les IEM ont un taux de 71%.



Ressource ars Pays de la Loire :



Outil Handicimed:

https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/circuit-medicament-etablissements-accueillant-personnes-en-situation-de-handicap

UTILISATION E-LEARNING









Objectif: Permettre aux professionnels socio-éducatifs d'appréhender les principaux risques liés au circuit du médicament et de participer à la sécurisation du circuit du médicament avec les autres professionnels de la structure.

Cible: 100 % des ESMS utilisent l'e-learning.

4f-Taux d'utilisation de l'e-learning

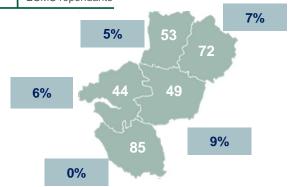
Movenne régionale

6%



235 (68%)





destination de tous les professionnels socio-éducatifs pour aider les usagers à la prise médicamenteuse. Cette utilisation a augmenté par rapport à 2020 de 2% à 6% et ceux dans toutes les catégories d'ESMS.

6% des ESMS ont utilisé l'e-learning élaboré par l'ARS et l'OMEDIT Pays de la Loire à

Ressources OMEDIT Normandie:

Modules de formation : rôles et responsabilités de chacun:

https://www.omedit-normandie.fr/boite-a-outils/essms-evaluationhas/accompagnement-handicap-2024/accompagnement-handicap-

2024,6047,13479.html



Égalité

Fraternité



VISITE MÉDICALE



Objectif: Assurer l'accès aux soins et à la prévention à toute personne en situation de handicap. Eviter la survenue d'un problème de santé qui aggraverait la situation de la personne, ou entraînerait l'hospitalisation.

Cible : Pour les ESMS adultes (excepté les ESAT), 100% des adultes accompagnés ont un médecin traitant identifié et ont vu leur médecin au moins une fois dans l'année.

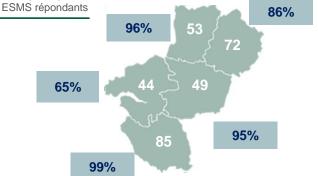
5a-Taux de personnes ayant un médecin traitant identifié et l'ayant vu au moins une fois dans l'année

Moyenne régionale

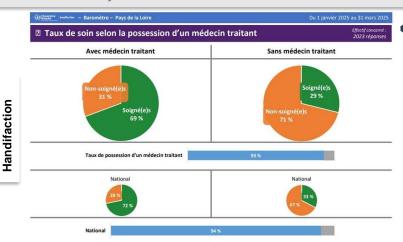
82%

5 3

201 (58%)



82% des personnes accompagnées dans les établissements pour adultes ont vu leur médecin traitant au moins une fois dans l'année. La Loire-Atlantique est en dessous de la moyenne avec un taux de 65%.









BILAN BUCCO-DENTAIRE ET SUIVI GYNÉCOLOGIQUE



Objectif: Assurer l'accès aux soins et à la prévention à toute personne en situation de handicap. Eviter la survenue d'un problème de santé qui aggraverait la situation de la personne, ou entraînerait l'hospitalisation.

Cible: 100% des personnes accompagnées dans l'année bénéficient d'un bilan bucco-dentaire. 100 % des femmes éligibles bénéficient d'un suivi gynécologique au cours de l'année.

34% des personnes handicapées ont bénéficié d'un bilan bucco-dentaire, ce taux est resté stable par rapport au taux de 2020. Il y a une hausse notable pour les FAM passant de 47% à 80%.

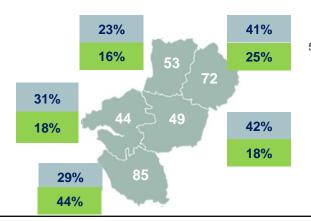
Le taux de femmes hébergées ayant bénéficié d'un suivi gynécologique au cour de l'année est de 23% ce qui est resté stable dans la région. Il a cependant augmenté pour les FAM passant de 20% à 40% et pour les MAS passant de 17% à 27%.

5b-Taux de personnes ayant bénéficié d'un bilan bucco-dentaire au moins une fois tous les 2 ans

> Movenne régionale

34%





5c-Taux de femmes hébergées ayant bénéficié d'un suivi gynécologique au cours de l'année

> Movenne régionale

23%



119 (34%) ESMS répondants





BILANS VISUEL ET AUDITIF ET PROBLÈMES NUTRITIONNELS



Objectif: Informer les établissements sur la nécessité d'être attentifs à des signes d'alerte pour interroger la nécessaire réalisation de nouveaux bilans (changements de comportement ou de capacités de la personne, avancée en âge et dépistages des pathologies oculaires et auditives).

Cible: 100% des ESMS organisent des repérages réguliers.

5d-Taux de réalisation de bilans visuels au moins une fois tous les deux ans

Moyenne régionale

44%

292 (84%) ESMS répondants 5e-Taux de réalisation de bilans auditif au moins une fois tous les deux ans

Moyenne régionale Ġ.

31%

295 (85%) ESMS répondants

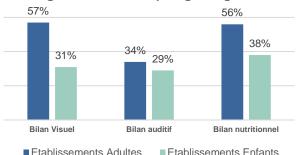
Organisation des repérages réguliers

5f-Taux de réalisation de bilans nutritionnels une fois par an

Moyenne régionale

47%





44% des ESMS réalisent des bilans visuels au moins une fois par an. Cette part est plus importante pour les IEM (100%) et les FAM (80%).

Le taux de réalisation de bilans auditifs est moins élevé dans la région (31%), notamment en Mayenne ou celui-ci est de 19%.

La réalisation de bilans nutritionnels est moins fréquente dans les SESSAD et les ESAT où ces taux avoisinent les 20%.

Ressources de la SRAE Sensoriel Pays de la Loire



(Structure régionale d'appui et d'expertise autour des déficiences sensorielles) :

Boite à outils professionnels :

https://www.sraesensoriel.fr/outil/professionnel



Accès aux soins et à la prévention





Objectif: Informer et former/accompagner sur la nécessité de faire bénéficier de dépistages du cancer pour les résidents de 50 à 74 ans. Dépister le plus précocement possible.

Cible: Au sein des FAM et MAS; 53% des femmes éligibles bénéficient de leur mammographie de dépistage (cancer sein) (données régionales 2020-2021 sur population générale – ORS PdL); et 43% des résidents éligibles bénéficient du dépistage du cancer colorectal (données régionales 2022-2023 sur population générale – ORS PdL)

Le taux de personnes accompagnées ayant bénéficié de leur mammographie de dépistage est passé de 45% en 2020 à 37% en 2023. Cette baisse s'observe notamment dans la Sarthe passant de 56% à 25%. Pour les catégories les MAS sont passées de 54% à 28%.

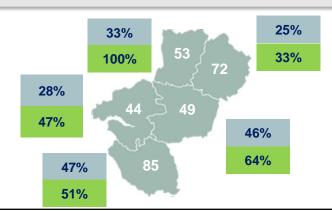
50% des personnes accompagnées ont bénéficié du dépistage du cancer colorectal. Cette part a **augmenté** notamment pour les **FAM passant de 39% en 2020 à 51% en 2023.**

5I-Taux de femmes accompagnées ayant bénéficié de leur mammographie de dépistage

Moyenne régionale

37%





5m-Taux de personnes accompagnées ayant bénéficié du dépistage du cancer colorectal

> Moyenne régionale

50%



70 (92%) ESMS répondants









UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)

Objectif: Accompagner les ESMS dans le développement de formes de scolarisation adaptées aux besoins des enfants / jeunes qu'ils accompagnent. Encourager les ESMS à externaliser tout ou partie de leur UE, à chaque fois que cela est possible.

Cible: 5 nouvelles UE implantées au sein de l'école par an. Hausse du taux de scolarisation en milieu scolaire ordinaire des enfants accompagnés en ESMS.

6a-Taux d'ESMS disposant d'une unité d'enseignement ayant des classes externalisées

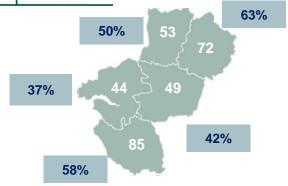
> Movenne régionale

45%



89 (92%)





45% des ESMS ayant des classes externalisées disposent d'unité d'enseignement. Ce taux a chuté de 17 points en Mayenne.

> Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation





MODALITÉS ET TEMPS DE SCOLARISATION



Objectif: Accompagner les ESMS dans le développement de formes de scolarisation adaptées aux besoins des enfants / jeunes qu'ils accompagnent. Encourager la scolarisation des jeunes en milieu ordinaire, à chaque fois que cela est possible.

Cible: Hausse du taux de scolarisation en milieu scolaire ordinaire des enfants accompagnés en ESMS. Baisse du taux de jeunes en situation de handicap ne bénéficiant d'aucune scolarisation. 80% des enfants doivent être scolarisés dans une école ordinaire (soit UEE, soit ULIS, soit scolarisation individuelle)

Part de jeunes âgés de 3 à 18 ans :

6b-bénéficiant d'un accompagnement partagé entre le secteur médico-social et l'établissement scolaire sur un temps de plus de 12h / semaine à l'école

6c-ne bénéficiant d'aucune scolarisation

Moyenne régionale

27%

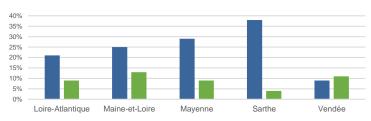
10%



86 (89%) ESMS répondants

85 (88%) ESMS répondants

Part de jeunes âgés de 3 à 18 ans



■bénéficiant d'une prise en charge partagée sur un temps de plus de 12h/semaine à l'école

ne bénéficiant d'aucune scolarisation

Le taux d'enfants/jeunes bénéficiant d'un accompagnement partagé entre le secteur médico-social et l'établissement scolaire est passé de 8% en 2021 à 27% (taux + important en Sarthe). Celui des enfants/jeunes ne bénéficiant d'aucune scolarisation est resté stable, ce taux a baissé pour les EEAP passant de 49% en 2021 à 29% en 2023.







MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL

Objectif: Encourager les ESAT à développer les liens avec le milieu ordinaire de travail, en mobilisant les outils conventionnels à leur disposition.

Contribuer à la professionnalisation et à la montée en compétences des travailleurs d'ESAT.

Cible : Hausse du nombre de travailleurs handicapés concernés par une mise en emploi en milieu ordinaire de travail. 100% de travailleurs bénéficiant du droit au retour quand ils en ont fait la demande

4% des travailleurs handicapés d'ESAT sont sortis vers le milieu ordinaire de travail.

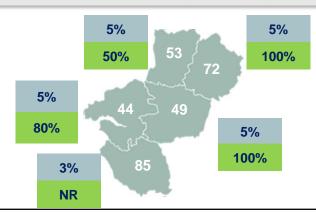
80% des travailleurs handicapés ont bénéficié du droit au retour parmi ceux ayant fait la demande. En Mayenne, ce taux est plus faible (50%) contrairement aux autres départements (taux >=80%).

6e-Taux de travailleurs handicapés sortis d'ESAT vers le milieu ordinaire de travail

Moyenne régionale

4%





6i-Taux de travailleurs handicapés ayant bénéficié du droit au retour parmi ceux ayant fait la demande

> Moyenne régionale

> 80%



58 (95%) ESMS répondants



Liberté Égalité Fraternité



Retrouvez plus d'information sur www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr et sur nos réseaux sociaux





F:\DOS\QPE\PUBLIC\01_QUALITE\INDICATEURS_FLASH\PH\2024\4_FIC HIERS_PDF